

L'OPPBTP lance une campagne nationale pour mobiliser et sensibiliser l'ensemble des entreprises du BTP aux troubles musculo-squelettiques

Première cause de maladies professionnelles dans le BTP, les troubles musculo-squelettiques (TMS) demeurent l'un des principaux risques auxquels sont exposés les professionnels du secteur. Conscient de cet enjeu de santé majeur, le Ministère en charge du travail y porte une attention particulière dans son Plan Santé au Travail 4. Depuis 2014, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie est également engagée dans une importante démarche de prévention des TMS, via son programme TMS Pros. Du 3 avril au 13 mai 2023, l'OPPBTP s'associe aux acteurs des branches du BTP pour lancer un dispositif inédit de communication, d'information et d'accompagnement terrain pour la prévention du risque dans le BTP. L'objectif est de donner l'envie et les moyens d'agir aux professionnels pour mieux prendre en compte et lutter efficacement contre les TMS.

Les TMS, première cause de maladies professionnelles dans le BTP

Les troubles musculo-squelettiques sont des affections qui touchent les muscles et articulations au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, mains, poignets et doigts), des genoux ou du dos. Ils sont généralement liés à une combinaison de facteurs. Les gestes répétés, les efforts soutenus et les postures contraintes en sont l'une des principales causes dans le BTP. L'organisation du travail, les facteurs psychosociaux et individuels favorisent également leur apparition.

Les TMS sont particulièrement fréquents dans le secteur du BTP et concernent tous les métiers. En effet, il s'agit de la première cause de maladies professionnelles (87 %)¹. De fait, leur impact financier et économique est conséquent : 186 millions d'euros de cotisations² sont versées par les entreprises du secteur au titre de ces sinistres chaque année.

Une campagne dédiée afin de donner l'envie et les moyens d'agir

Du 3 avril au 13 mai 2023, les acteurs du BTP se mobilisent autour du risque TMS, avec l'objectif de contribuer à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'OPPBTP, la CNAM et les Services de Prévention de Santé au Travail du BTP (SPST-BTP) porteront un dispositif national de communication, d'information et d'accompagnement terrain auprès de l'ensemble des professionnels du secteur, avec le soutien de la Direction Générale du Travail, de l'INRS, et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés. Les actions seront déclinées en région, grâce à la mobilisation des partenaires régionaux et départementaux.

Toute la campagne s'articulera en priorité autour de trois causes biomécaniques majeures : les efforts intenses, les gestes répétés et les postures contraintes. Elle reposera sur une approche pratique liée à trois phases clés du chantier : la livraison du chantier, l'approvisionnement au poste de travail et la réalisation des travaux.

¹ Source : Chiffres Cnam – Livret statistique de la sinistralité AT-MP 2021 du CTN B

² Source : Chiffres Cnam – 2017.

Le dispositif s'organise autour de trois axes principaux :

▪ Le déploiement d'une campagne de communication

Afin de sensibiliser un maximum de professionnels du BTP, l'OPPBTP et ses partenaires mettent à disposition des entreprises un kit complet de communication qui se décline par métier autour d'un concept : « Même pas mal ». Celui-ci rebondit sur une ancienne campagne de la CNAM, déjà connue des professionnels, sous un angle plus positif.

Cette campagne sera déployée principalement sur les supports digitaux comme les réseaux sociaux et partagée par les partenaires de l'OPPBTP auprès des entreprises du BTP. Sa promotion sera également assurée par la diffusion de vidéos et l'affichage de la campagne dans les salles d'attente des services de santé.



▪ Une campagne d'information et de sensibilisation aux TMS pour tous les publics

Les acteurs de la campagne déploient de nombreuses ressources et outils pour aider les entreprises à agir.

- ✓ **Une série de webinaires nationaux à destination des opérateurs, encadrants et chefs d'entreprise**, animée par les conseillers en prévention de l'OPPBTP, les services de santé et la CNAM, sera organisée. Des webinaires « métiers » seront déclinés en fonction des spécificités de 6 grandes familles de métiers : « Travaux publics », « Gros Œuvre & Maçonnerie », « Charpente & Enveloppe du bâtiment », « Corps d'état secondaires et Métiers de la finition », « Electricité » et « Plomberie, Génie climatique, Chauffage ». Pour chacune d'elles, des témoignages vidéos et démonstrations de solutions organisationnelles seront présentées. En complément, deux webinaires thématiques, destinés aux experts de la prévention seront proposés : « TMS et innovation » et « Exercices physiques au travail et prévention des TMS ». Les entreprises pourront s'y inscrire en ligne.
- ✓ **Un site dédié memepasmalbtp.fr** qui permet de découvrir des solutions pratiques, de s'inscrire aux webinaires et d'accéder à une boîte à outils complète. Cette dernière donne accès à une sélection de 80 contenus comme des affiches, des mémentos, des fiches outils pratiques, des e-learning...
- ✓ **8 vidéos pratiques sur des équipements adaptés et performants, deux « minutes prévention » sur l'aménagement des postes de travail et la compréhension des TMS et un module e-learning D'Clic Prévention TMS** seront disponibles pour sensibiliser les salariés du BTP.
- ✓ **Une lettre de la prévention** sera envoyée à l'ensemble des entreprises du BTP au cours de la campagne.
- ✓ **Un support d'intervention à destination des CFA.**
- ✓ **Un kit de sensibilisation clé en main est mis à disposition des formateurs de CFA.** Ce kit d'animation de 45 minutes sous forme de jeu de questions/réponses permet aux formateurs d'aborder de façon ludique cette thématique avec les apprentis et futurs professionnels du BTP.

▪ Une présence forte sur le terrain pour accompagner les professionnels

L'OPPBTP mobilise ses 150 conseillers en prévention durant plus de 3 mois pour aller à la rencontre des entreprises, analyser leurs besoins et engager une démarche d'accompagnement. Pour cela, l'Organisme prévoit de rencontrer 500 entreprises afin de réaliser un diagnostic ciblé, adapté à leur taille. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, les conseillers de l'OPPBTP s'appuieront sur un diagnostic simplifié réalisé sur le chantier. Les entreprises de plus de 20 salariés se verront proposer un diagnostic plus approfondi de 2h. Certains Services de Santé participeront au déploiement de cette action terrain.

Après chaque diagnostic un accompagnement sur-mesure sera proposé. Pour aider les entreprises à prendre conscience et progresser, l'OPPBTP dispose de formations ADAPT Métier et ADAPT BTP. Ces outils de formations à destination des opérateurs, encadrants et chefs d'entreprise permettent de travailler sur des situations de travail pour en sortir des pistes d'amélioration et actions concrètes.

Les diagnostics réalisés ainsi que toutes les données recueillies durant la campagne permettront par ailleurs de disposer d'un baromètre de la prise en compte du risque TMS et de disposer de retours d'expérience et de témoignages. Ces nouvelles données permettront d'organiser durablement l'action des branches BTP en faveur de la prévention du risque TMS.

Des solutions pour agir concrètement contre les TMS

Pour aider les professionnels à mettre en œuvre des solutions efficaces sur leurs chantiers, l'OPPBTP recense de nombreuses initiatives d'entreprises du BTP de tous corps de métiers qui permettent de réduire considérablement les facteurs de TMS. Parmi ces solutions, on retrouve par exemple :

- ✓ Une [potence de levage](#) sur un camion benne de moins de 3,5 tonnes pour réduire les manutentions manuelles
- ✓ Des [polybennes avec racks de rangements](#) pour transporter les échafaudages
- ✓ Un [cloueur portatif](#) monté sur une perche télescopique pour fixer les supports de câble d'alimentation en sous-face de dalle
- ✓ Une [ligatureuse](#) pour faciliter les opérations de ligaturage des armatures béton pour planchers coulés en place
- ✓ Des [dérouleurs de bande](#), dits «banjos», pour jointoyer plus facilement les plaques de plâtre
- ✓ Un [coupe-câble électrique](#) qui s'actionne par simple pression sur l'interrupteur
- ✓ Des [coupe-tige sur batterie](#) pour sectionner des tiges filetées à la place de meuleuses électriques
- ✓ Un [lève-charge](#) pour faciliter l'installation des climatisations
- ✓ Un [minifinisserieur](#) pour appliquer mécaniquement les enrobés

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Charlotte Breuil • c.breuil@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Jérôme Monteil • 01 46 09 26 54
Jerome.monteil@oppbtp.fr